



Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de décision modificative n°2 de la Ville de Paris pour l'exercice 2022

2022 DFA 57

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2022 DFA 8-1 et 8-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2022 ont été établies à :

- Pour le budget d'investissement
 - ✓ 7 340,5 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution à date) ;
 - ✓ 2 649,0 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- Pour le budget de fonctionnement à 9 229,0 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- Le budget d'investissement à
 - ✓ 6 824,2 M€ pour les autorisations de programme. Ce chiffre tient compte des inscriptions nouvelles proposées dans la présente décision modificative (+31,42 M€) et des mandatements intervenus depuis le budget supplémentaire ;
 - ✓ 2 656,5 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.
- Le budget de fonctionnement à 9 328,5 M€, en dépenses et en recettes.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – PRESENTATION GENERALE

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DE LA DM2 2022

SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....

2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SOUS-TITRE I – RÉCAPITULATIF DES MOUVEMENTS INTERVENUS ANTÉRIEUREMENT

SOUS-TITRE II – AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....

SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES

SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....

3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....

TITRE I – LES RECETTES

TITRE II – LES DÉPENSES.....

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2
(Les projets de délibération)**

**PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°2
(Document budgétaire)**

1^{ère} Partie : PRESENTATION GENERALE

Précision méthodologique :

Les budgets présentés dans cette partie sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas :

- les crédits pour ordre, correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ;
- les crédits réels correspondants à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, également neutralisés en analyse financière.

Ces inscriptions équilibrées sont décrites dans les parties 2 (pour l'investissement) et 3 (pour le fonctionnement) du présent rapport.

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM2 2022

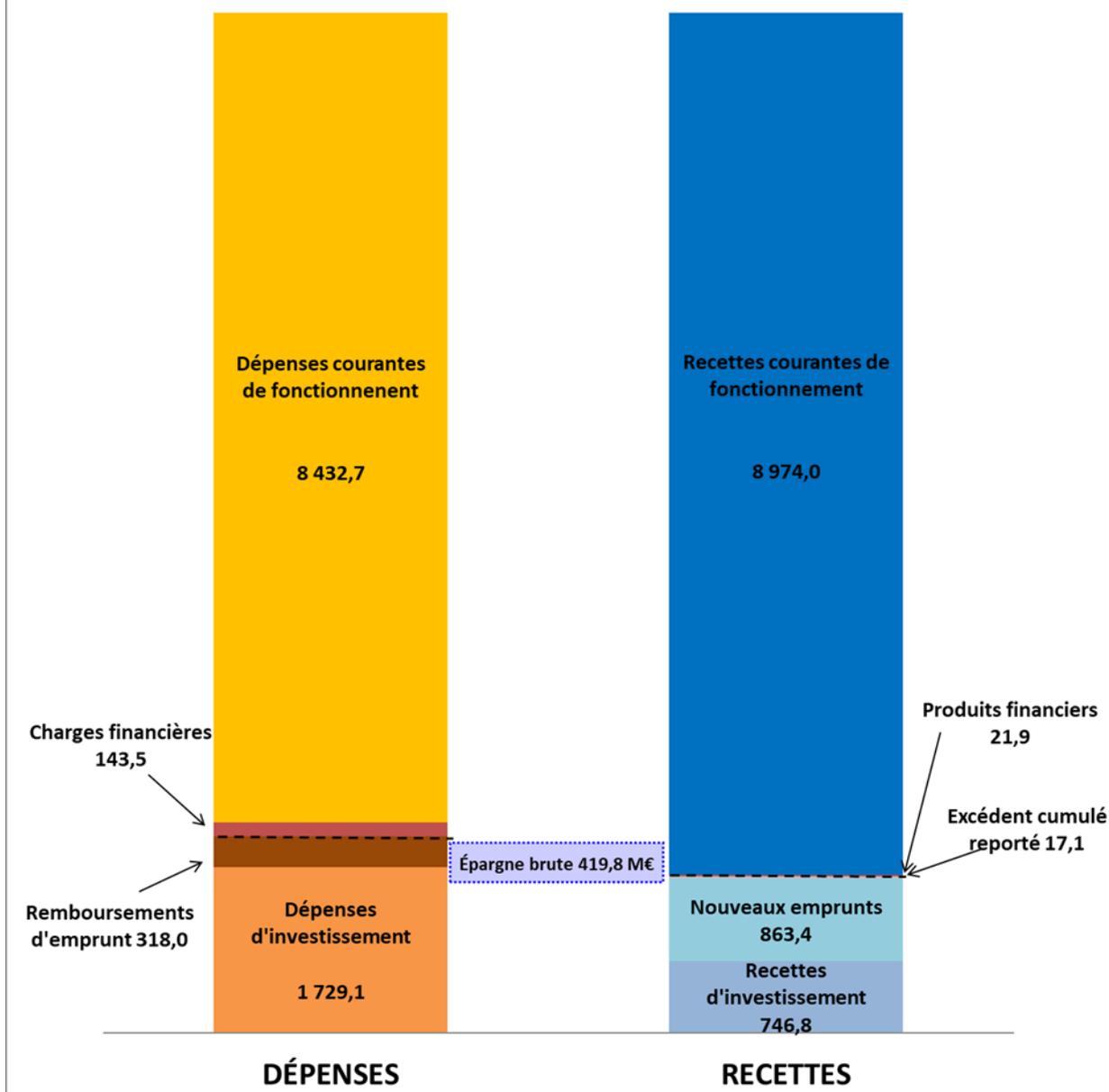
A/ L'équilibre général de la DM2 2022

Le présent projet de DM2 2022 vise à ajuster les crédits votés pour tenir compte de l'exécution prévisionnelle sur les postes décrits ci-après et prévoit des inscriptions techniques.

Ainsi, ce projet prévoit **l'inscription de recettes de fonctionnement complémentaires pour 93,0 M€ et de dépenses de fonctionnement nouvelles à hauteur de 94,8 M€**. L'épargne brute est donc en baisse de 1,8 M€.

Les recettes d'investissement sont augmentées de 43,8 M€ et les dépenses d'investissement ne sont pas augmentées. Compte tenu de ces inscriptions et de la baisse de l'épargne réglementaire de 1,8 M€, **l'autorisation d'emprunt est diminuée de 42,0 M€**.

Équilibre consolidé après projet de DM2 2022 (en M€)



B/ L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

- **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement n'augmentent pas. Seuls des ajustements entre chapitres sont réalisés afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

- **Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement augmentent de 43,8 M€.

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 94,8 M€. Cette variation inclut 81,3 M€ de dépenses de gestion nouvelles, 4,6 M€ de crédits de masse salariale, 7,8 M€ de crédits de péréquation et reversements fiscaux et 1,0 M€ de charges financières.

- **Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 93,0 M€. Cette évolution s'explique par l'augmentation des recettes de fiscalité (50,1 M€) ainsi que des recettes de gestion (42,8 M€).

L'ensemble de ces inscriptions est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

La présentation ci-après retrace les principaux mouvements de la seconde décision modificative, répartis sur les différentes fonctions, telles que définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

▪ Sécurité

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont **augmentées de 0,8 M€**, correspondants à des ajustements techniques de +4,0 M€ au titre des dépenses de gestion et -3,2 M€ au titre de la masse salariale.

Les **dépenses d'investissement** augmentent de 1,2 M€, correspondant à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

▪ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **8,3 M€** en raison :

- de l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres à hauteur de +6,5 M€ ;
- de l'inscription de +1,8 M€ pour couvrir les besoins des caisses des écoles.

▪ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont minorées de **1,5 M€**. Cette baisse résulte de l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres.

Les **dépenses d'investissement** sont diminuées de **3,0 M€** correspondant à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

▪ Santé et action sociale (dont APA et RSA)

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **35,2 M€**, correspondant principalement au financement des mesures d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance compte tenu de l'impact du Ségur 3 ainsi que de diverses régularisations techniques. S'y ajoutent 10,0 M€ au titre de la subvention au CASVP afin de financer les besoins de financement ajustés à l'issue des dernières prévisions d'exécution, compte tenu notamment de l'évolution de la masse salariale (revalorisation du point d'indice, Ségur 3 et transfert de postes depuis le budget de la Ville au titre de la création des services communs de la direction des solidarités) ainsi que du coût des fluides.

En sens inverse, de moindres dépenses sont anticipées au titre de l'hébergement des personnes âgées, compte tenu de la baisse du nombre de bénéficiaires (-7,7 M€). S'y ajoute l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (-2,4 M€).

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **7,7 M€**. Cette évolution correspond à l'inscription d'une recette exceptionnelle de 5,2 M€ au titre de l'avenant à la convention « COVID » signée avec l'agence régionale de santé (ARS) et l'État, ainsi que de 2,5 M€ au titre de remboursements par d'autres départements suite à des dessaisissements judiciaires dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

- **Aménagement des territoires et habitat**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **5,4 M€**, dont 6,1 M€ d'ajustements techniques entre chapitres conformément aux prévisions d'exécution, partiellement compensés par un mouvement inverse concernant la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (-0,7 M€).

Les **dépenses d'investissement** sont diminuées de **7,9 M€**. Ce montant inclut un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (-19,0 M€) et un ajustement au sein du compte foncier logement entre sa part liée aux consignations, imputées sur la fonction « Services généraux », et sa part liée aux acquisitions simples, imputées sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat » (+11,1 M€).

Les **recettes d'investissement** sont augmentées de **1,8 M€** pour des compléments de prix issus de cessions foncières.

- **Action économique**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont diminuées de **0,05 M€** résultant de l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres.

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **3,1 M€** correspondant à une augmentation attendue du produit des droits sur les étalages et terrasses.

- **Environnement**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **8,0 M€**. Ce montant inclut 2,4 M€ pour faire face à l'augmentation du prix des fluides, ainsi que 4,2 M€ pour couvrir des dépenses liées à l'entretien des sanisettes et des subventions relatives au plan pour la qualité de l'air. S'y ajoutent l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (+0,2 M€) ainsi qu'un mouvement technique de crédits entre chapitres (+1,3 M€).

Les **recettes de fonctionnement** sont majorées de **6,0 M€** correspondant à l'augmentation des redevances au titre de la concession de gaz et d'électricité.

- **Transports**

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction sont majorées de **8,2 M€**, correspondant principalement à l'indemnisation d'entreprises subissant les effets de la crise énergétique et aux dépenses du service « Pour aider à la mobilité » (PAM) suite à un nombre de courses en forte reprise. En sens inverse, il est tenu compte de l'ajustement de la répartition des crédits de masse salariale entre chapitres (-0,1 M€).

Les **dépenses d'investissement** augmentent de **38,0 M€** correspondant à un ajustement technique entre chapitres pour tenir compte des prévisions d'exécution, notamment sur la mise en conformité des tunnels et l'extension du T3.

▪ **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

- Les opérations non ventilées

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction dans le cadre des opérations non ventilées sont augmentées de **8,8 M€**. Ce montant inclut :

- la restitution de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dont le dégrèvement a été décidé par l'État (+29,0 M€) ;
- un ajustement des crédits nécessaires au titre du fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) et du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (+8,6 M€) ;
- un prélèvement au titre de la lutte contre la tuberculose qui est recentralisée par l'ARS (+7,7 M€) ;
- l'augmentation de la dotation d'équilibre à la Métropole du grand Paris compte tenu du dynamisme de la cotisation foncière des entreprises (CFE) (+2,9 M€) ;
- l'augmentation des charges financières (+1,0 M€) ;
- des dégrèvements de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+0,7 M€) ;
- de moindres dépenses sur la péréquation au titre des DMTO (-13,6 M€) et sur le compte d'affectation spécial « Amendes » (-27,5 M€).

Les **recettes de fonctionnement** augmentent de **50,1 M€**. Ce montant correspond principalement à l'augmentation du produit attendu au titre de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) compensant la réforme de la taxe d'habitation (+48,3 M€) et du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+1,8 M€).

Les **dépenses d'investissement** diminuent de **28,3 M€**, soit :

- un ajustement au sein du compte foncier logement entre sa part liée aux consignations, imputées sur la fonction « Services généraux » (-11,3 M€), et sa part liée aux acquisitions simples, imputées sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat » ;
- un ajustement technique entre chapitres pour tenir compte des prévisions d'exécution (-10,0 M€) ;
- la désinscription des crédits destinés au remboursement de l'avance de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus en 2020 par la Ville de Paris dans le contexte de la crise sanitaire (-7,7 M€), ce remboursement étant reporté en 2023 conformément à la notification de la direction régionale des finances publiques (DRFiP) ;
- le remboursement de trop-perçu de fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) (+0,5 M€) ;
- la régularisation d'un versement de taxe d'aménagement (part communale) (+0,2 M€).

Les **recettes d'investissement** sont majorées de **42,0 M€** correspondant au reversement à la Ville de Paris de l'excédent d'exploitation cumulé du Crédit municipal de Paris, à la suite de la recapitalisation effectuée en 2015 pour la mise en gestion extinctive de sa filiale CMP Banque. Cette inscription en recette a pour conséquence un ajustement de **l'autorisation d'emprunt, qui est diminuée de 42,0 M€**.

- Les opérations ventilées

Les **dépenses de fonctionnement** sur cette fonction dans le cadre des opérations ventilées sont augmentées de **21,5 M€**. Ce montant inclut :

- l'augmentation des dépenses de gestion (+12,2 M€) au titre notamment de l'entretien des bâtiments dans le contexte de forte inflation, de régularisations techniques sur le compte locatif et les transports automobiles municipaux, et de l'aide d'urgence aux réfugiés ukrainiens ;
- l'ajustement de la répartition entre chapitres des crédits de masse salariale (+5,9 M€) ;
- la régularisation comptable de rattachements 2021 en recettes (+3,5 M€).

Les **recettes de fonctionnement** augmentent de **26,0 M€**. Cette hausse résulte :

- du dynamisme des recettes concessives (+9,6 M€) dont principalement la redevance du contrat de la Tour Eiffel (+7,6 M€) ;
- de la régularisation comptable de rattachements 2021 en dépenses (+8,8 M€) ;
- de nouvelles recettes au titre du fonds de soutien européen (FSE) (+4,5 M€) ;
- de recettes exceptionnelles suite à des décisions de justice à l'encontre de deux plateformes de location en infraction à la réglementation d'usage des locaux d'habitation (+3,1 M€).

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du BP 2022 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2021, de la DM1 adoptée lors du Conseil de Paris de mars 2022 et du BS adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2022, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2022 ont été établies à :

- ✓ 7 340,5 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution à date) ;
- ✓ 2 649,0 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

A l'occasion de la décision modificative, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- ✓ +31,4 M€ pour les autorisations de programme ;
- ✓ +7,4 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- ✓ 6 824,2 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des mandatements intervenus depuis le BS 22 ainsi que des AP terminées constatées au compte administratif) ;
- ✓ 2 656,5 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

A/ Nouvelles autorisations de programme

Le présent projet de DM2 soumet au Conseil de Paris des ajustements en AP à hauteur de +31,4 M€ en dépenses et +43,3 M€ en recettes.

Fonction	Montant des ajustements DM	
	Dépenses	Recettes
0 - Services généraux	(1 455 000,00)	43 305 000,00
1 - Sécurité	1 258 000,00	-
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	300 000,00	-
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	130 000,00	-
4 - Santé et action sociale	14 260 000,00	-
5 - Aménagements des territoires et habitat	14 410 000,00	-
6 - Action économique	120 000,00	-
7 - Environnement	-	-
8 - Transport	2 400 000,00	-
Total	31 423 000,00	43 305 000,00

▪ Dépenses

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT 14,4 M€

5,5 M€ sont ouverts au titre du compte foncier logement et 1,3 M€ au titre du compte foncier équipement pour un ajustement entre la part liée aux acquisitions simples, imputées sur la fonction « Aménagement des territoires et habitat », et celle liée aux consignations, imputées sur la fonction « Services généraux ». 3,0 M€ sont ouverts pour la rénovation des locaux sociaux des espaces verts, 1,3 M€ pour des acquisitions avec échéanciers et correspondant à des écritures équilibrées en recettes, 1,0 M€ pour la poursuite du programme de création de 30 hectares d'espaces verts dans les bois, 1,0 M€ pour des études sur le réaménagement de la rue de Clichy (9^{ème} arrondissement), 0,5 M€ pour la replantation d'arbres d'alignement, 0,3 M€ pour des travaux de raccordements électriques, 0,2 M€ pour la rénovation du réseau d'eau non potable dans les bois, et 0,2 M€ pour la mise en place d'abris-bacs empêchant la prolifération de rongeurs.

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA 14,3 M€

3,5 M€ sont proposés au titre de la poursuite des travaux de création d'une crèche collective au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Saint-Vincent-de-Paul (14^{ème} arrondissement), 3,1 M€ pour la création d'une crèche collective au sein de l'îlot Saint-Germain (7^{ème} arrondissement), et 2,7 M€ pour la poursuite des travaux de création de la crèche collective Charenton-Meunier (12^{ème} arrondissement). Sont également inscrits 1,3 M€ pour la rénovation de la crèche de l'hôtel Beaujon (8^{ème} arrondissement), 1,0 M€ pour des travaux de mise en accessibilité des espaces verts, et 1,0 M€ pour la poursuite des travaux de création de la Maison des réfugiés (19^{ème} arrondissement). Enfin, 0,8 M€ sont ouverts pour les travaux urgents dans les équipements de la petite enfance, 0,8 M€ pour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et des études sur les usages du logiciel Facil'familles, et 0,2 M€ pour la poursuite des travaux du centre de protection maternelle infantile Lefebvre-Périchaux (15^{ème} arrondissement).

TRANSPORTS 2,4 M€

2,0 M€ sont ouverts pour l'entretien des pieds d'arbres sur la voirie et 0,4 M€ pour achever les travaux de modernisation des installations électriques et de commande à distance du canal Saint-Martin.

SÉCURITÉ 1,3 M€

0,8 M€ est proposé pour la défense extérieure contre l'incendie et 0,5 M€ pour le développement d'un logiciel de gestion de l'armement de la police municipale.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE 0,3 M€

0,3 M€ est proposé pour le remplacement des huisseries de l'école maternelle Buffault (9^{ème} arrondissement).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS 0,1 M€

0,1 M€ est ouvert au titre d'un surcoût des travaux de rénovation du musée Bourdelle (15^{ème}

arrondissement).

ACTION ÉCONOMIQUE 0,1 M€

0,1 M€ est ouvert au titre du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

SERVICES GÉNÉRAUX.....-1,5 M€

Ce montant inclut notamment :

- 2,6 M€ au titre des logiciels de gestion des ressources humaines ;
- 1,5 M€ pour le développement du logiciel Facil'familles ;
- 0,5 M€ pour des travaux dans les cimetières ;
- 0,5 M€ pour le remboursement de trop-perçu de FCTVA ;
- 0,2 M€ pour une régularisation de taxe d'aménagement ;

S'y ajoutent des transferts vers la fonction « Aménagement des territoires et habitat » au titre du compte foncier logement (-5,5 M€) et du compte foncier équipements (-1,3 M€) (voir ci-dessus).

▪ Recettes

SERVICES GÉNÉRAUX.....43,3 M€

42,0 M€ sont ouverts pour le reversement à la Ville de Paris de l'excédent d'exploitation du Crédit municipal parisien, à la suite de la recapitalisation effectuée en 2015 pour la mise en gestion extinctive de sa filiale CMP Banque.

1,3 M€ sont inscrits pour les acquisitions avec échéanciers qui correspondent à des écritures équilibrées en dépenses.

B/ Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du BP 2022 adopté en décembre 2021, de la DM1 adoptée en mars 2022 et du BS adopté en juillet 2022, le stock net a été établi à 7 340,5 M€ en tenant compte de l'exécution à date.

Avant le vote de la décision modificative n°2 de l'exercice 2022, en tenant compte de l'actualisation de l'exécution à date, le stock net s'élevait à 6 792,8 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2021, des mouvements intervenus au BP 2022, en DM1, au BS 22, ainsi que de l'exécution 2022 à date.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de décision modificative impliquent une augmentation du stock net d'AP de 31,42 M€ en dépenses, ce qui le porte à 6 824,2 M€.

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction :

Fonction	Stock brut au 31/12/2021 (a)	CA 2021		Stock net au 31/12/2021 reporté en 2022 (d = a-b-c)	BP 2022 (e)	DM1 2022 (f)	BS 2022 (g)	Stock brut 2022 avant DM2 (h)	Liquidé au 20/10/2022 (i)	Stock net au 2022 au 21/10/2022 (j)	DM2 2022 (k)	Stock net après DM2 (l=j+k)
		Mandaté après régularisation (b)	Solde des AP terminées (c)									
Services Généraux	1 104 308 804,88	278 138 492,92	199 059 756,14	627 110 555,82	479 090 060,00	-19 660 239,47	26 457 129,47	1 112 997 505,82	122 612 189,31	990 385 316,51	-1 455 000,00	988 930 316,51
Sécurité	37 166 528,85	24 739 984,67	219 445,48	12 207 098,70	30 658 000,00	-2 858 886,53	2 052 000,00	42 058 212,17	17 994 220,07	24 063 992,10	1 258 000,00	25 321 992,10
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	481 616 939,97	130 146 616,21	12 129 053,25	339 341 270,51	151 297 254,00	-48 101 458,98	61 226 715,00	503 763 780,53	63 751 353,14	440 012 427,39	300 000,00	440 312 427,39
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	836 429 693,67	169 784 762,78	84 030 944,63	582 613 986,26	262 834 144,33	-44 856 721,95	21 426 666,00	822 018 074,64	142 514 532,27	679 503 542,37	130 000,00	679 633 542,37
Santé et action sociale (dont APA, RSA)	224 146 423,36	44 605 542,05	10 657 884,70	168 882 996,61	109 401 906,00	-18 555 018,38	25 109 838,00	284 839 722,23	24 628 576,97	260 211 145,26	14 260 000,00	274 471 145,26
Aménagement des territoires et habitat	3 381 257 242,38	544 180 858,06	83 479 390,09	2 753 596 994,23	962 954 600,60	-29 305 703,09	124 305 000,00	3 811 550 891,74	408 047 671,35	3 403 503 220,39	14 410 000,00	3 417 913 220,39
Action économique	167 838 847,32	38 991 919,13	38 812 537,06	90 034 391,13	88 899 000,00	-12 638 877,57	1 600 000,00	167 894 513,56	6 095 904,59	161 798 608,97	120 000,00	161 918 608,97
Environnement	125 340 741,97	59 904 209,68	4 089 438,22	61 347 094,07	127 489 630,00	-5 416 273,49	2 425 000,00	185 845 450,58	26 512 480,25	159 332 970,33		159 332 970,33
Transports	777 079 423,27	166 102 836,67	12 222 698,63	598 753 887,97	250 184 799,00	-3 058 179,01	20 000,00	845 900 507,96	171 953 080,58	673 947 427,38	2 400 000,00	676 347 427,38
TOTAL GENERAL	7 135 184 645,67	1 456 595 222,17	444 701 148,20	5 233 888 275,30	2 462 809 393,93	-184 451 358,47	264 622 348,47	7 776 868 659,23	984 110 008,53	6 792 758 650,70	31 423 000,00	6 824 181 650,70

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel des crédits votés en AP. Le « stock net » représente le montant restant disponible pour liquider sur AP compte tenu des réalisations (mandaté pluriannuel).

TITRE II - LES CRÉDITS DE PAIEMENT

Les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour un montant de 7,4 M€ au titre du présent projet de DM2 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 325 000,00	1 305 000,00
900 - Services généraux	-	-
901 - Sécurité	1 190 000,00	-
902 - Enseignement, formation professionnelle et	-	-
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	(3 000 000,00)	-
904 - Santé et action sociale	-	-
905 - Aménagements des territoires et habitat	(6 595 000,00)	-
906 - Action économique	-	-
907 - Environnement	-	-
908 - Transport	38 000 000,00	-
921 - Taxes non affectées	200 000,00	-
922 - Dotations et participations	530 000,00	42 000 000,00
923 - Dettes et autres opérations financières	(29 000 000,00)	(40 695 000,00)
Opérations d'ordre	6 100 000,00	6 120 000,00
925 - Opérations patrimoniales	1 300 000,00	1 300 000,00
926 - Transferts entre sections	4 800 000,00	4 820 000,00
Opérations budgétaires sans réalisation		
951 - Virement de la section de fonctionnement	-	-
954 - Produit des cessions d'immobilisations	-	-
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-
Total	7 425 000,00	7 425 000,00

En dépenses, l'inscription de **7,4 M€** inclut des transferts entre chapitres au sein des crédits réels, neutres budgétairement, et des inscriptions techniques (crédits pour ordre et opérations réelles neutralisées) décrites ci-après.

En recettes, l'inscription de **7,4 M€** proposée au budget supplémentaire 2022 résulte des mouvements suivants :

- 42,0 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- une diminution de l'autorisation d'emprunt de 42,0 M€ ;
- 7,4 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et opérations neutralisées) décrites ci-après.

▪ Opérations neutralisées sur crédits réels

Il s'agit d'opérations équilibrées qui sont inscrites à hauteur de 1,3 M€ en dépenses et en recettes au titre des acquisitions avec échéanciers.

▪ Opérations d'ordre

Les inscriptions de crédits pour ordre représentent 6,1 M€ en dépenses et en recettes.

Les dépenses et recettes équilibrées du chapitre 925 « opérations patrimoniales » (1,3 M€) concernent la réintégration dans le bilan patrimonial de la collectivité des avances et acomptes versés (notamment dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage).

Les dépenses inscrites sur le chapitre 926 « Transfert entre sections » (4,8 M€) concernent les reprises de provisions pour risques, transférées à la section de fonctionnement.

Les recettes inscrites sur le chapitre 926 « Transfert entre sections » (4,8 M€) concernent :

- les dotations aux provisions pour risques, transférées depuis la section de fonctionnement (3,0 M€) ;
- un complément de prix au titre de cessions foncières (1,8 M€) considéré comme une recette réelle d'investissement dans la partie 1 du présent rapport (fonction « Aménagement des territoires et habitat »).

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du BP 2022 adopté lors du Conseil de Paris de décembre 2021 et du BS adopté lors du Conseil de Paris de juillet 2022, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2022 ont été établies à 9 229,0 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative s'élèvent à 99,6 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en fonctionnement à 9 328,5 M€ en recettes et en dépenses.

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions proposées en recettes dans le présent projet de DM2 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Budget primitif 2022	Budget 2022 post BS	Variation DM2 2022	Budget 2022 post DM2
930 - Services généraux	195 003 210,72	201 417 796,72	21 500 000,00	222 917 796,72
9305 - Gestion des fonds européens	2 500 000,00	2 500 000,00	4 500 000,00	7 000 000,00
931- Sécurité	1 272 500,00	2 216 168,00	-	2 216 168,00
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	81 567 094,00	81 567 094,00	-	81 567 094,00
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	84 616 546,00	97 141 297,00	-	97 141 297,00
934 - Santé et action sociale	356 054 138,00	360 754 138,00	7 700 000,00	368 454 138,00
9343 - APA	18 220 000,00	23 370 000,00	-	23 370 000,00
9344 - RSA	263 090 009,00	263 090 009,00	-	263 090 009,00
935 - Aménagement des territoires et habitat	62 367 553,00	75 075 553,00	1 820 000,00	76 895 553,00
936 - Action économique	60 417 350,00	60 417 350,00	3 120 000,00	63 537 350,00
937 - Environnement	922 354 361,00	955 128 526,00	6 000 000,00	961 128 526,00
938 - Transports	492 925 660,00	492 925 660,00	-	492 925 660,00
Total crédits ventilés	2 540 388 421,72	2 615 603 591,72	44 640 000,00	2 660 243 591,72
940 - Impositions directes	3 545 457 463,00	3 605 069 894,00	1 838 000,00	3 606 907 894,00
941 - Autres impôts et taxes	2 625 179 748,58	2 639 752 881,58	48 300 000,00	2 688 052 881,58
942 - Dotations et participations	98 774 330,27	102 015 531,27	-	102 015 531,27
943 - Opérations financières	19 640 510,00	21 940 510,00	-	21 940 510,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-	-	-	-
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-	-	-
Total crédits non ventilés	6 289 052 051,85	6 368 778 816,85	50 138 000,00	6 418 916 816,85
Total crédits réels	8 829 440 473,57	8 984 382 408,57	94 778 000,00	9 079 160 408,57
946 - Transferts entre les sections	233 095 000,00	244 582 927,00	4 800 000,00	249 382 927,00
953 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
Total crédits d'ordre	233 095 000,00	244 582 927,00	4 800 000,00	249 382 927,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	-
TOTAL	9 062 535 473,57	9 228 965 335,57	99 578 000,00	9 328 543 335,57

En recettes, l'inscription de **99,6 M€** inclut :

- 93,0 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 1,8 M€ de crédits réels équilibrés en dépenses (crédits pour ordre) et neutralisés en analyse financière, correspondant à la perception en section de fonctionnement de compléments de prix considérés comme des produits de cession ;
- 4,8 M€ de crédits pour ordre correspondant à des reprises sur provisions.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions proposées en dépenses dans le présent projet de DM2 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Budget primitif 2022	Budget 2022 post BS	Variation DM2 2022	Budget 2021 post DM2
930 - Services généraux	847 263 045,60	837 180 163,60	21 560 000,00	858 740 163,60
9305 - Gestion des fonds européens	425 071,00	315 071,00	- 30 000,00	285 071,00
931- Sécurité	413 290 879,00	413 555 033,00	800 000,00	414 355 033,00
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	744 304 557,00	739 403 607,00	8 284 200,00	747 687 807,00
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	574 642 116,00	581 067 583,00	- 1 500 000,00	579 567 583,00
934 - Santé et action sociale	1 779 773 858,00	1 787 876 536,00	42 935 000,00	1 830 811 536,00
9343 - APA	132 390 299,00	132 963 435,00	- 7 690 000,00	125 273 435,00
9344 - RSA	445 858 242,00	453 150 027,00	- 10 000,00	453 140 027,00
935 - Aménagement des territoires et habitat	254 188 433,00	274 300 123,00	5 400 000,00	279 700 123,00
936 - Action économique	49 048 099,00	48 535 763,00	- 50 000,00	48 485 763,00
937 - Environnement	881 414 726,00	933 430 576,00	7 980 000,00	941 410 576,00
938 - Transports	640 989 920,00	647 719 001,00	8 235 000,00	655 954 001,00
Total crédits ventilés	6 763 589 245,60	6 849 496 918,60	85 914 200,00	6 935 411 118,60
940 - Impositions directes	1 311 762 873,94	1 334 733 907,94	12 256 100,00	1 346 990 007,94
941 - Autres impôts et taxes	291 586 794,76	291 586 794,76	15 387 700,00	306 974 494,76
942 - Dotations et participations	65 786 817,00	78 687 982,00	- 19 840 000,00	58 847 982,00
943 - Opérations financières	142 511 720,00	142 511 720,00	1 000 000,00	143 511 720,00
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	3 010 645,00	3 040 645,00	40 000,00	3 080 645,00
945 - Provisions et autres opérations mixtes	-	-	-	-
Total crédits non ventilés	1 814 658 850,70	1 850 561 049,70	8 843 800,00	1 859 404 849,70
Total crédits réels	8 578 248 096,30	8 700 057 968,30	94 758 000,00	8 794 815 968,30
946 - Transferts entre les sections	469 458 077,90	528 678 067,90	4 820 000,00	533 498 067,90
953 - Virement à la section d'investissement	14 829 299,37	229 299,37	-	229 299,37
Total crédits d'ordre	484 287 377,27	528 907 367,27	4 820 000,00	533 727 367,27
002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	0,00	-	-
TOTAL	9 062 535 473,57	9 228 965 335,57	99 578 000,00	9 328 543 335,57

En dépenses, l'inscription de **99,6 M€** inclut :

- 94,8 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 4,8 M€ de crédits pour ordre se décomposant en :
 - o 3,0 M€ au titre de la constitution de provisions pour risques et créances douteuses ;
 - o 1,8 M€ de crédits pour ordre équilibrés en recettes (crédits réels neutralisés en analyse financière), correspondant au transfert en section d'investissement de compléments de prix considérés comme des produits de cession.